

# Nos aides à l'installation pour les Jeunes Viticulteurs

## Appui administratif et technique

Cet appui est apporté par les services vignoble et comptable de la cave. Avant l'installation, la cave peut accompagner le JA dans la réalisation de son plan d'entreprise et de son budget prévisionnel.



*Pour bénéficier de ces aides, une convention entre la cave et le jeune agriculteur sera établie stipulant les engagements réciproques. Le jeune agriculteur s'engage auprès de la cave pour 5 ans.*



## L'avance de trésorerie

Il s'agit d'une avance de trésorerie à taux 0. Ce dispositif est valable les 3 premières années. Sur les 2 premières récoltes, cette avance peut représenter jusqu'à 50% du montant total de la rémunération. L'avance est calculée en fonction des volumes prévisionnels ou apportés.

## Qui peut en bénéficier ?

La cave considère comme jeune agriculteur, une personne :

- de moins de 40 ans,
- engagée ou pas auprès du PAIT \*,
- dont le budget prévisionnel est viable.



## Le prêt pour l'acquisition de foncier

La cave peut financer jusqu'à 25% du montant total du prix d'achat à taux 0. Pour bénéficier de ce prêt, le JA doit souscrire une assurance climatique (grêle, gel, tempête...) et une assurance décès. Le remboursement peut s'échelonner entre 5 et 10 ans.

## L'augmentation de la rémunération vignoble

La rémunération vignoble est augmentée de 400€/ha pendant 3 ans. Pour en bénéficier, le JA doit s'engager dans la démarche Agri confiance® «niveau avancé», ou être en agriculture biologique.



## Portage et stockage de foncier en partenariat avec la SAFER

La cave s'engage avec la SAFER dans la prise en charge des frais financiers liés à ces opérations. Elle peut se porter caution du JA auprès de la SAFER si besoin.

## Le financement pour l'achat de matériel viticole

La cave peut financer l'achat de certains matériels viticoles (effeuilleuses, tarières, bennes à vendange) à taux 0 (sur la base du montant HT). Le remboursement s'échelonne sur 5 ans.



\* point accueil installation transmission